

FORMATION PROFESSIONNELLE

FAUT-IL S'INQUIÉTER POUR L'AVENIR DES FORMATIONS EN LANGUES ?

Publié le 07/11/2016

A croire certains acteurs de la formation professionnelle, les cours de langues seraient de moins en moins présents au sein des plans de formation pour être transférés vers le CPF (compte personnel de formation). Une évolution qui pourrait impliquer un sérieux manque à gagner pour les centres de formation spécialisés.



Avec plus d'un an de recul, qu'est ce que la réforme de la formation professionnelle et son dispositif phare, le CPF, ont-ils eu comme impact sur les formations en langue ?

« Nous avons constaté que les cursus de langues s'inscrivent de plus en plus dans le cadre du CPF, notamment au travers de formations préparant au TOEIC, au Bulats ou au DCL (Diplôme de compétences en langue), et de moins en moins dans le cadre du plan de formation », constate Olivier Haquet, directeur d'Adomlingua, organisme spécialisé dans l'apprentissage des langues depuis dix ans.



« Les entreprises disposent de budgets plus restreints pour leur plan de formation. Elles ont également une obligation de retour sur investissement qui n'existait pas jusqu'alors » précise Mathieu Zamanian, directeur général France d'EF Corporate Solutions, entité dédiée à la formation linguistique des entreprises du Groupe EF.

Un plan de formation moins rapide à mettre en place

De fait, les DRH ont privilégié, dans le plan, les formations métiers au détriment des formations en langues, ces dernières pouvant être choisies directement par leurs salariés dans le cadre du CPF. Moins facile à mettre en place, le plan de formation doit désormais aussi obtenir l'aval des partenaires sociaux, ce qui ralentit l'action des services RH. « *Les RH font des arbitrages pédagogiques mais aussi financiers pour inclure les formations de leurs salariés dans un dispositif ou un autre* » poursuit le directeur d'Adomlingua.

Si le plan de formation perd du terrain pour les formations en langues,, le CPF rencontre quant à lui un succès croissant. Cependant, « *les entreprises françaises ont longtemps envisagé la formation en langues comme une taxe et non comme un investissement*, relève Mathieu Zamanian. *Les autres pays n'ayant pas eu cette obligation d'investir ont rapidement compris l'importance des formations en langues et les bénéfices que des dernières offraient sur les résultats de l'entreprise* ». Il est vrai que durant des années, nos entreprises ont plutôt eu tendance à dépenser plutôt qu'investir puisqu'elles avaient le budget pour le faire.

Baisse du plan au profit du CPF

« *Nous constatons une baisse de la demande de formation en langue financée par le plan de formation de l'ordre de 50%. Pour une demande de formation dans le cadre du plan, nous en enregistrons 5 ou 6 dans le cadre du CPF. Pour certains organismes de formation positionnés uniquement sur le plan, la baisse d'activité*



peut donc être très forte » détaille Olivier Haquet.

Cela étant, les organismes ayant travaillé dans une logique de ROI aussi bien pour leurs clients que leurs stagiaires devraient voir rapidement leurs efforts récompensés.

A l'inverse, les formations peu efficaces vont perdre du terrain : « *La France est le pays qui compte le plus de modalités d'enseignements en langues : téléphone, blended learning, immersion, micro learning, stage... Notre pôle R&D a pu observer que certaines d'entre elles avaient une efficacité toute relative*, conclut le directeur général d'EF Corporate Solutions, *Au final, cette loi va surtout assainir le marché et lui permettre de s'engager vers de réelles méthodes d'apprentissage. Pour l'heure, les méthodes immersives et l'enseignement flexible avec un professeur disponible 24 h/24 sont les plus efficaces* ».

Frédérique Guénot



Recevoir la newsletter

À LIRE ÉGALEMENT